

BILAN GÉNÉRAL CONCOURS COMMUN VOIE D BIO

SESSION 2020

<i>I – Présentation du concours</i>	1
<i>II – Profils des inscriptions</i>	1
<i>III – Les affectations – Profils des intégrés</i>	1
<i>IV – Conclusion</i>	2

I. Présentation du concours

Le concours commun voie D BIO est ouvert aux étudiants inscrits l'année du concours, en première année de préparation d'un master scientifique de niveau Bac + 4 (*1^{ère} année de Master recherche ou professionnel, 1^{ère} année de DNO, etc.*).

L'admission définitive des candidats en deuxième année d'école agronomique est subordonnée à la validation des deux premiers semestres du master 1.

La scolarité en École est de 4 semestres (équivalent 120 ECTS). A l'issue de celle-ci, l'élève devient **Ingénieur diplômé de l'école** considérée et est **titulaire de plein droit** du grade de **Master** (validation de 300 ECTS).

Les écoles qui recrutent sur ce concours sont les 3 écoles d'Ingénieur suivantes :

- ✓ Bordeaux Sciences Agro
- ✓ ONIRIS Nantes Atlantique,
- ✓ VetAgro Sup Clermont-Ferrand

II. Profils des inscriptions

Les huit candidats inscrits au concours voie D BIO session 2020 étaient âgés de 22 à 26 ans environ.

Dans le tableau suivant est présenté, le nombre de candidats inscrits au concours voie D BIO session 2020, par école de provenance, ce qui permet d'appréhender le profil des candidats du concours pour cette session.

Diplôme National d'Œnologue (D.N.O) 1 ^{er} année à l'Université de Bordeaux	5
Master 1 sciences, technologies, santé mention évolution, patrimoine naturel et sociétés spécialité écologie, biodiversité, évolution.	1
Master 1 Biotech - GBMA	1
Master 1 of sciences en nutrition humaine	1

III. Les affectations – Nombre d'intégrés par école

Sur les 8 candidats inscrits au concours D BIO, 6 ont été admis :

ONIRIS Nantes Atlantique	0
VetAgro Sup Clermont-Ferrand	2
Bordeaux Sciences Agro	4
TOTAL	6

IV. Conclusion

Le concours commun agronomique voie D n'a pas posé de difficultés malgré la particularité de la session 2020. Les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission ont été maintenues, seules les modalités des épreuves d'admission ont été modifiées, puisque l'épreuve orale d'anglais a été supprimée et l'épreuve orale d'entretien avec le jury a eu lieu en visioconférence

Le service des concours agronomiques et vétérinaires tient à remercier le jury, pour son investissement et son engagement, qui ont contribué au bon déroulement du concours durant la période compliquée que nous avons traversée.

Le SCAV souhaite pleine réussite à tous les candidats intégrés de cette session ainsi qu'une pleine réussite aux futurs candidats au concours en 2021.

A Paris, le 18 septembre 2020

Sophie BALADI
Cheffe du Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires